



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME SUIVANT : RÈGLEMENT NUMÉRO 2024- 03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement d'urbanisme suivant :

- Règlement numéro 2024- 03 amendant le règlement 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme

Ledit projet de règlement a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 février 2024. Il ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce règlement est de modifier le Plan d'urbanisme suite de l'adoption du projet de loi 16, qui oblige les municipalités à « identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ».

La consultation publique sur ledit projet de règlement se tiendra **le lundi 11 mars 2024 à 18 h 45** à la Salle du conseil, située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville. Au cours de cette séance publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Ledit projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal sur demande durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 6^e jour du mois de février 2024

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME SUIVANT :
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024- 03 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-01
INTITULÉ PLAN D'URBANISME**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 17 h 00 et 17 h 10, le 6 février 2024. L'avis public paraîtra également dans le journal municipal Le Bermigeois du mois de février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 février 2024.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau

Greffière-trésorière adjointe